



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

8 MARS 2017

Le premier forum thématique a été organisé le 8 mars 2017, sous forme d'ateliers de travail, pour co-construire les objectifs du SRADDET sur la ligne directrice « renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire ».

Des tableaux de propositions d'objectifs ont ainsi été examinés au sein des trois ateliers de travail (un par orientation).

Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés lors des ateliers de travail.

Les compléments des participants figurent en bleu

(3) Le nombre vote par objectif figure en parenthèse à la fin de l'objectif

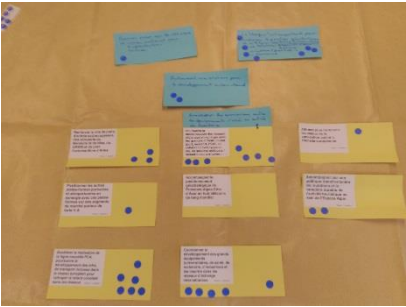
Règle : 5 gommettes par participant

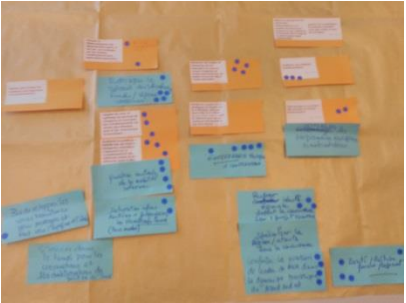
Une mise en commun à l'issue de chaque atelier puis une restitution par le Président d'atelier en plénière ont permis de synthétiser les productions sur chaque orientation.

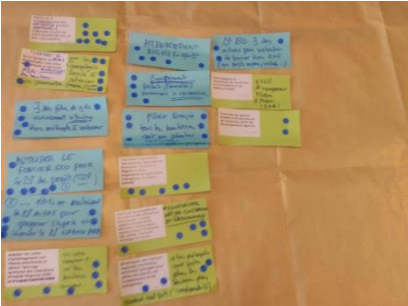
ORIENTATION 1 : Un territoire à rayonnement international

Président : Bernard KLEYNHOFF, Conseiller régional, Président de la Commission Industrie Innovation Nouvelles technologies et Numérique

Consultant : Thibaut CASTAN, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorités	Synthèse à chaud
1. Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée Hôte de table : Jean-Christophe LEYDET, Mission Prospective, Direction des Infrastructures et des Grands équipements 11 participants 	• Poursuivre la modernisation des réseaux de transport régionaux en synergie avec les grandes infrastructures (port, aéroport, ligne Nouvelle) et en cohérence avec les types et niveaux de services adéquats à la desserte des territoires / Améliorer les connexions entre les équipements d'accès en entrée de territoire (7) • Valoriser la position géostratégique de la Région par le marketing international : territoires Alpes, Côte d'Azur et Provence ; culture (festivals, ...) ; tourisme (7) • Accélérer la réalisation de la « ligne nouvelle Provence Côte d'Azur » et poursuivre le développement des infrastructures de transport incluses dans le réseau européen afin de rattraper le retard constaté dans les réseaux de transport dans la région (6) • Coordonner le développement des grands équipements (universitaires, de santé, de recherche, d'industries) et les inscrire dans les réseaux d'échange internationaux (5) • Renforcer le rôle de porte d'entrée sud européenne des aéroports de Marseille et de Nice, du GPMM et du port fluvio-maritime d'Arles (3) • Accompagner par une politique transfrontalière les mutations et le caractère durable de l'activité touristique au sein de l'Espace Alpin (2) • Renforcer le partenariat avec Monaco pour le développement international (2) • Positionner les autres plates-formes portuaires et aéroportuaires en synergie avec ces plates-formes et sur des segments de marché porteur de forte valeur ajoutée pour le territoire (1) • Affirmer plus fortement les enjeux de la convention alpine à l'échelle européenne (1) • Pouvoir peser sur les décisions de niveau national pour les infrastructures et les services (1) • Accompagner le positionnement géostratégique de Provence-Alpes Côte d'Azur en hub télécoms de rang mondial (0)	• Porter à l'international le rayonnement de la Région (marque PACA dans ses différentes composantes) • Faire aussi reposer le rayonnement international sur les territoires non métropolitains (culture, patrimoine, festivals, R&D, filières locales d'excellence...) • Réaliser et moderniser les infrastructures (ports, aéroports, ferroviaire...) : maillage, influencer sur les décisions relevant de l'échelon national pour une reprise en main du destin local • Coordonner et développer les grands équipements (santé, université, culture, recherche...)

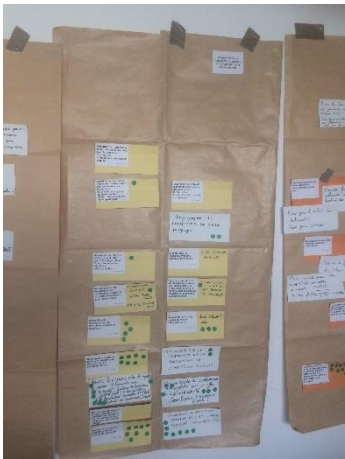
2. S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers Hôte de table : Michel Philippe BARET, Direction des Infrastructures et des Grands équipements 11 participants 	• Rattraper le retard des infrastructures ferrées par rapport aux régions voisines (5) • Promouvoir une gouvernance politique et des coopérations (5) • Traiter la question centrale de la mobilité interne (4) • Renforcer les modes de transports de fret alternatif à la route du couloir rhodanien (ferroviaire, rail-route, autoroute ferroviaire et fluvial) et moderniser/renforcer les plates-formes de report modal associées (4) • Conforter la position de leader de PACA dans la dynamique touristique du grand sud-est (4) • Traiter la rareté et la maîtrise du foncier et du logement (4) • Adapter les infrastructures et optimiser les services de transports en favorisant leur complémentarité, les rendre plus efficaces pour le développement économique et touristique (3) • Améliorer la qualité et la fiabilité des services de transport collectif en s'appuyant sur la complémentarité des différents modes et des différents types d'offre (3) • Améliorer les mobilités transfrontalières (3) • Renforcer l'identité régionale devant la concurrence sur un projet commun / Spécialiser la Région sur ses atouts dans la concurrence (3) • Assurer le désenclavement des départements alpins et des territoires de montagne par les réseaux numériques et leurs applications associées / Améliorer l'axe Alpin (2) • Traiter le handicap lourd de saturation des infrastructures routières et ferroviaires (tous modes) (2) • Faire émerger et consolider des territoires de projets transfrontaliers / Optimiser les programmes européens transfrontaliers (2) • Rendre plus fluides les relations interrégionales et transfrontalières (0) • Prendre en compte le Document stratégique de façade issu de la Stratégie nationale pour la Mer et du Littoral (décrets du 23/02/17 et mars 2017) qui donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral (0) • Mettre en perspective les démarches métropolitaines, et le schéma de massif pour s'assurer d'une cohérence d'ensemble dans l'aménagement de ce grand espace alpin transfrontalier. (gestion de l'urbanisation et solidarité financière entre pôle urbain et zone de montagne) (0)	• Régler ses propres problèmes de mobilité pour s'insérer dans les réseaux interrégionaux • Renforcer l'identité régionale en complémentarité avec les régions voisines • Développer les coopérations transfrontalières • Adopter une vision prospective des besoins en infrastructures
3. Développer la stratégie économique à rayonnement international	• Renforcer la complémentarité des métropoles et grandes agglomérations régionales à partir de leurs spécificités économiques et leur rayonnement (8)	• Valoriser l'ADN du territoire et les complémentarités entre les territoires

Hôte de table : Sylvie LARTIGUE, AGAM 15 participants 	• Accompagner les dynamiques culturelles, touristiques, économiques et agricoles : « vendre » la Provence, ADN des territoires, développement des « compétences locales » à relancer en préservant les paysages (7) • Adapter les outils d'aménagement aux filières prioritaires, et définir l'ancrage territorial des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) et d'intérêt national (OIN), si cela ratonne sur les territoires ruraux (6) • Anticiper le foncier économique pour le développement de projets (OIR, ...) ... (6) • ...Mais en maîtrisant le développement des ZAE pour préserver l'espace et limiter le développement urbain périphérique (5) • Développer la filière énergies : tous les territoires sont un potentiel contributeur (6) • Renforcer la compétitivité de l'offre et des entreprises touristiques : Améliorer accueil (qualité d'accueil, équipements, activités.), Développer l'écotourisme / Cyclotourisme, Promotion touristique régionale unifiée, Dynamiser le tourisme de montagne à l'année / Renforcer l'offre culturelle et patrimoniale (5) • Améliorer l'aménagement numérique (5) • Développer les pôles et évènements vitrines hors métropoles à valoriser (5) • Développer une marque régionale (marketing territorial) partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises : plus les métropoles sont fortes plus les territoires ruraux sont forts (complémentarités) (4) • Organiser les équipements de recherche, formation, numérique (4) • Développer des actions pour valoriser le foncier hors ZAE (petits espaces, vallées, ...) (3) • Favoriser l'exportation des produits agricoles de Provence / Devenir la Région la plus importante en agriculture biologique / la moins polluée (5) • Conforter les grands projets d'infrastructures de recherche, levier de développement régional (2) • Accompagner la dynamique de recherche et d'innovation et les filières d'avenir : OIR, équipement et filières d'avenir (ENR) (0) • Devenir une région exemplaire en matière d'intelligence économique	métropolitains/non métropolitains • Valoriser les OIR et les grands équipements/filières structurants (énergie...) • Porter les filières prioritaires régionales, développer les produits emblématiques du territoire et les spécificités territoriales • Développer l'aménagement numérique des territoires • Renforcer l'offre, culturelle, patrimoniale de PACA • Mettre en cohérence l'offre en foncier économique (spatialiser le SRDEII)
---	--	---

ORIENTATION 2 : Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire

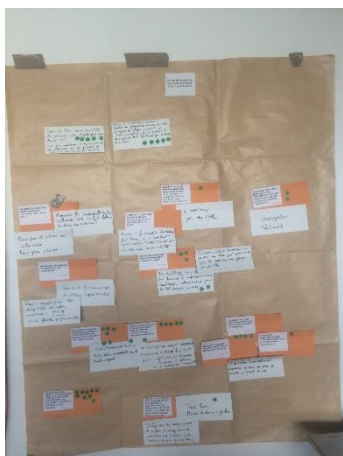
Président : Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Consultant : Bernadette GUYON-BENOITE, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorités	Synthèse à chaud
1. Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources Hôte de table : Éric BOUCET, Service Habitat et cohésion sociale 	• Promouvoir un meilleur équilibre emplois-logements-transports (8) • Développer une offre de logements adaptée aux ressources de la population locale (7) • Assurer la cohérence entre les objectifs de création de logements avec la capacité à produire des territoires (potentiel foncier) et des opérateurs, avec la dynamique économique et de l'emploi ainsi qu'avec le développement des équipements / transports (7) • Encourager la stratégie foncière et l'anticipation foncière (recours à l'EPF) (7) • Prendre en compte le vieillissement de la population pour une offre de logements adaptés (favoriser le maintien à domicile) (6) • Rééquilibrer le développement du territoire en emplois et logements (4) • Revaloriser les centres bourgs plutôt que l'étalement urbain / Adapter l'ahabitat rural (3) • Accompagner la planification de plans paysagers (2) • Travailler sur le classement de la production de l'accession sociale (2) • Expérimenter des formes innovantes d'habitat en fonction des évolutions sociétales et pour toutes les populations, en particulier les personnes âgées et les étudiants (mixité générationnelle, habitat participatif, familles recomposées) (1) • Développer l'attractivité résidentielle et lutter contre le mitage urbain : Construire un modèle adapté à la périurbanisation (1) • Réduire la précarité énergétique des bâtiments pour garantir un reste à vivre décent pour les locataires / Développer l'offre d'auto-réhabilitation (1) • Prévoir une production régionale de logements de 30 600 logements par an d'ici 2030 (à préciser en fonction des nouveaux scénarii de l'INSEE) pour garantir une	• L'objectif affiché de 30600 questionne sur la mise en cohérence, quels facteurs de cohérence? - Assurer la cohérence entre objectif et capacité à produire des territoires et des opérateurs locaux, renvoie au potentiel foncier - Cohérence avec dynamique économique et de l'emploi - Cohérence par rapport avec équipements et transports - Cohérence avec les ressources de la population locale • Le foncier tient une place importante : encourager la stratégie foncière et capacité d'anticipation • Un point supplémentaire : prise en compte du vieillissement de la population, important à horizon 15 ans (30% > 60 ans) : habitat, services, transports • Focus sur parcours : logement social, intermédiaire, locatif, propriété : assurer la fluidité du parcours résidentiel. Travailler sur production dans l'accession sociale, et la prendre en compte dans comptabilité SRU

	mobilité dans le parcours résidentiel et permettre de répondre aux besoins de la décohabitation : territorialisation des besoins de logement (1) • En zone métropolitaine et urbaine, organiser la densification urbaine de façon prioritaire autour des pôles et des axes de transports (0) • Développer une offre de logements respectueuse des dynamiques territoriales / territorialiser les besoins en logements (0) • Construire en zone rurale et périurbaine, en rapport avec les capacités d'accueil en équipements, services et emplois (0) • Elaborer des PLH ambitieux avec une politique partenariale, en lien avec le foncier (0)	• Densification autour axes TC, des équipements, et en relation avec les emplois • Dans le rural, Revitalisation dans les centres bourgs ; et dans le périurbain, associer les réflexions dans • Territorialisation nécessaire en fonction des besoins et en lien avec le foncier : faire des diagnostics du foncier à faire dans les territoires très contraints
2. La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie	• Conditionner le développement urbain à une accessibilité intermodale et Rendre accessible par des transports diversifiés les zones d'activité économique et des zones d'emplois (9)	Manquent 2 sujets • Lien entre mobilité des personnes et logistique, qui concerne les livraisons, le fret, denrée surtout le dernier kilomètre

Hôte de table : Annick GIRAUDOU, Direction des infrastructures et des grands équipements



- Faire le lien entre mobilité des personnes et logistique du dernier kilomètre / Ne pas exclure l'approvisionnement des réflexions sur la qualité de vie et les services attractifs (5)
- Facteur clé attractivité du territoire : consolider les infrastructures desservant les ZAE et espaces touristiques, y compris les itinéraires routiers, afin de garantir le développement des filières économiques existantes et à venir (5)
- Développer un maillage adapté de transport en commun de qualité / Le maillage doit aussi être en termes d'infrastructures routières, notamment pour les territoires ruraux (5)
- Renforcer la coordination et la complémentarité entre les offres de transport locales, régionales et nationales / A l'échelle de chaque département, fusionner à terme les AFOM pour optimiser les réseaux et mutualiser la gestion, le financement et réduire le VT (5)
- Développer un système de tarification simplifiée et homogène pour les transports collectifs dans le territoire régional (4)
- Focus particulier pour le public scolaire et étudiants sur le territoire régional (4)
- Optimiser l'usage des réseaux routiers pour les transports en commun (3)
- Encourager l'innovation (dans les services mobilité) pour réduire les trafics ; encourager les pratiques de mobilités responsables : chrono gestion, télétravail (2)
- Prévoir un aménagement et un niveau de service dans les pôles d'échanges multimodaux en cohérence avec leur fréquentation et leur rôle au sein du territoire : PEM de proximité, PEM de maillage, PEM régional et PEM national / Tiers lieu, Maison de service au public / Intégration de chaque point de rupture de charge dans son environnement (urbain, centre commercial pour parking relais) (1)
- Développer les voies réservées sur autoroute pour les bus, les cars et le covoiturage (1)
- Adapter les services de mobilités en adéquation avec la demande, la fréquentation, les coûts d'investissement et d'exploitation afin d'assurer la meilleure pertinence socio-économique à l'offre de transport public + covoiturage, y compris des ZAE / Innover et/ou mutualiser le service de transport pour les salariés des zones d'activité (1)

- Liaison urbanisme et mobilité surtout en zone non urbaine : il faut consolider les infrastructures d'accès aux équipements d'activité et aux zones d'activité future, avec la spécialisation à venir, et aux grands espaces touristiques à rayonnement international

Priorités

- La cohérence entre mobilité et urbanisme
- Une tarification simplifiée homogène
- La coordination de l'offre de transports urbain, département et régional
- Les infrastructures pour faire fonctionner les TC : bus sur autoroutes, routes, mais aussi les pistes cyclables
- Le nerf de la guerre est le financement et donc il y a besoin d'organiser la gouvernance et de travailler la fiscalité

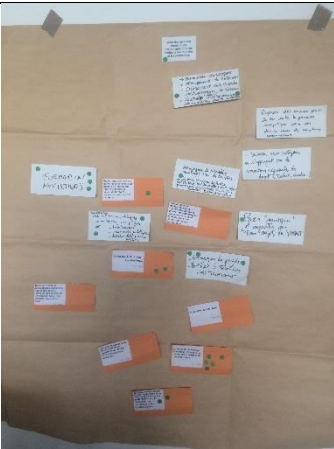
Plus en détail, il faut continuer à travailler

- Sur le maillage du territoire
- Sur les innovations pour réduire les déplacements liés au travail : télétravail, gestion des horaires de travail, transport à la demande covoiturage dans zones très peu denses,
- Pour limiter les déplacements grâce aux services de proximité dans les pôles d'échanges multimodaux, y compris en ville, pour parcs relais dans les zones commerciales

	• Favoriser le développement des modes de déplacements doux, développer le cyclotourisme / Un meilleur partage de la voirie et adapter l'aménagement : renforcer la place du piéton, du cycliste, pour la qualité de vie (1) • Développer les systèmes de péage urbain et d'écotaxe PL / Source de financement et incitateur report modal / Faire appliquer les dispositifs et règles existants : PPA sur les flottes professionnelles (0) • Organiser le rabattement vers les modes de transports collectifs en zone péri-urbaine et rurale / Avoir une fiscalité locale qui taxe plus l'habitant isolé/diffus/individuel et le véhicule auto soliste (0) • Favoriser le recours aux motorisations non polluantes (électriques, gaz,...) / Favoriser les transports moins polluants (contre-exemple : libéralisations des autocars) / Mais pas d'action sur saturation, bien pour climat (0)	• Réflexion ouverte : tiers lieux, maison de service au public = concentration pour éviter les déplacements • Écotaxe, péage urbain, incitateur de report modal existe dans PPA • Les transports non polluants n'agissent pas sur saturation
3. Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien être	• Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles - principe méthodologique : 1 • Préserver, gérer et valoriser les milieux agricoles et pastoraux, les milieux forestiers et les milieux marins et littoraux - rural : 1 bis • Favoriser la nature en ville - urbain : 1 bis	Sur la biodiversité • Priorité 1 : prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles

Hôte de table : Delphine VITALI, Service Environnement et Biodiversité 	• Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins : 2 • Assurer les continuités écologiques et lutter contre la fragmentation des milieux en appliquant le SRCE (cartographie de la trame verte et bleue régionale et plan d'actions) : 2 bis • Assurer la protection et la reconquête des ressources en eau par la prévention et la lutte contre les pollutions diffuses (pesticides, micropolluants toxiques) : 3 • Préserver le bon état des eaux et des milieux aquatiques régionaux et protéger les ressources en eau souterraine sur les aquifères stratégiques de la région : 3 • Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels : 4 • Prévoir la restauration écologique et la reconquête des milieux dégradés : 4 • Créer des aires protégées et protéger les espèces patrimoniales menacées • Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux • Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, dans une perspective à long terme • Conforter les spécificités paysagères naturelles et urbaines de nos territoires	• 1bis : valorisation des milieux naturels et pastoraux et marins – favoriser la nature en ville • Priorité 2 : préserver l'interface terre mer, assurer les continuités écologiques • Priorité 3 : préserver eau et milieux aquatiques, SAGE/ SDGAE • Priorité 4 : protéger les espèces patrimoniales et , et restaurer les milieux dégradés
	• Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 : 1 • Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022 : 1bis • Aller vers une Région « Zéro plastique en décharge » d'ici 2030 : 2 • Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les quantités de déchets d'activités économiques en 2020 (par rapport à 2010) : 3 • Généralisation d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (env. 40% de la population en 2025) : 4	Sur les déchets • 3 millions de tonnes générés en PACA dont 2 stockés et il faut arriver à une seule tonne stockée à l'échéance du SRADDET. Déchets du bâtiment et d'activités sont points noirs • Priorité 1 : déchets du BTP, région 0 plastique en 2030, et étendre les consignes sur le plastique • Puis réduire 30 % déchets et déchets des entreprises,

	• Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique : 65 % des quantités de déchets non dangereux et non inertes en 2025 (55% en 2020) / • Promotion d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères • Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière • Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 • Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020 ; [Economie circulaire] • Déchets dangereux (cf. Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux en vigueur)	• Puis généralisation d'une fiscalité incitative
4. Offrir des services numériques performants pour les habitants les touristes et les entreprises Hôte de table : Gino BONTEMPELLI, Service SMART Région	• Lutter contre la fracture numérique : Améliorer la couverture numérique de tout le territoire (5) • Développer les formations aux métiers du numérique (4) • Développer les services numériques : formation des usagers, développement du télétravail, croisement des données des différents opérateurs de réseaux, équité de développement du numérique pour tous les territoires (3) • Accompagner les projets et fertiliser les territoires par le financement (3) • Développer la Smart City territoires (2) • Soutenir des initiatives publiques numériques exemplaires : télétravail, commande publique, accessibilité aux services publics (2) • Accélérer le déploiement d'infrastructures de données et de réseaux fixes et mobiles performants pour la population, les entreprises et les services publics (2)	Au service de tous les domaines de compétences, permet de développer des usages, L'infrastructure est indispensable : important car territoires très différents, et il y a SCORAN, Schemas Départementaux, Schéma des usages, tous ces schémas sont à utiliser Le SRADDET pourrait permettre homogénéité, il doit constituer un outil repère pour les financement

	• Encourager des services numériques innovants en matière de : transports, de tourisme et de mise en valeur du territoire, de commerce, de services à la personne (1) • Accompagner la médiation numérique dans les territoires / Soutenir un niveau de service satisfaisant sur les territoires périurbains pour soutenir l'attractivité du territoire régional dans son ensemble (1) • Penser numérique et innovation sur tous sujets du SRADDET (1) • Mettre en avant les innovations et initiatives régionales dans le domaine des smartgrids (ex flexgrid, Nice Grid, Interflex, Cœur Smart Grid...) (0) • Encourager la domotique (0) • Renforcer la coordination entre les différents opérateurs de réseaux pour l'aménagement numérique (0) • Accompagner le déploiement de services numériques publics et privés innovants dans les domaines de l'emploi, de la mobilité, de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement économique... (0) • Proposer des services pour lutter contre la précarité énergétique grâce aux données issues des capteurs communicants (0) • Développer les services aux citoyens en s'appuyant sur les compétences régionales de droit (déchets, formation,...) (0)	Développer des initiatives et des usages : il faut une boîte à outils au niveau régional : les outils sont plus importants qu'un schéma prescriptif ; il faut fertiliser les territoires et avoir effet levier sur de très nombreuses initiatives La formation est très importante à investir : de nouveaux métiers vont arriver y compris dans les territoires ruraux. Développement rapide et imprévisible. Il faudra s'adapter très vite, et donc ne pas avoir un lien avec un document qui soit trop contraignant et difficile à faire évoluer : il faut de l'agilité
---	--	--

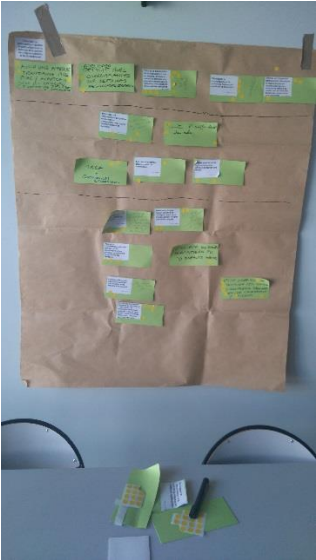
ORIENTATION 3 : Un aménagement responsable et durable

Président : Loïc DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

Consultant : Rémi LEFUR, Inddigo

Intention stratégique/table	Objectifs priorités	Synthèse à chaud
1. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social Hôte de table : Valentin LYANT, Service Transition Energétique 	• Développer la sensibilisation du public et la formation des professionnels du tourisme sur les questions d'hébergement durable et les labels existants (comment ça marche ? Qu'en retirer ?...) (7) • Développer l'innovation en proposant un lieu type « Open Innovation » couvrant tous les domaines en s'appuyant sur les entreprises locales et pas seulement en matière technologique (usages,...) / Travailler le marketing territorial pour faire reconnaître PACA comme terre d'excellence énergie et écologique afin d'attirer population et entreprises (6) • Développer des modèles urbains durables, Co-construire des projets territoriaux de développement durable par une gouvernance intégrée / Créer des règles dans les documents d'urbanisme permettant de favoriser le développement des éléments énergétiques (bâtiments, ENR, ...) (6) • Travailler sur l'objectif des transports : mobilité rurale pour lutter contre la précarisation énergétique / mobilité urbaine pour favoriser l'emploi et l'activité de centre-ville (tertiaire, ...) (6) • Créer un « Club Ambassadeur » pour vendre les atouts régionaux à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la Région pour valoriser les bonnes pratiques (projets, innovations, ...) (6) • Apporter de l'ingénierie technique territoriale, y compris privée pour la collecte des capitaux (UE) / Aller sur le terrain pour présenter les enjeux au cas par cas : dans les deux cas besoin de compétences et de moyens dans les structures locales (5) • Développer le stockage de l'énergie pour favoriser les ressources locales (Power to Gaz, méthanisation, STEP,...) (5) • Améliorer la qualité des bâtiments notamment construits avant 1975 et occupés par des ménages en précarité énergétique (5) • Développer les énergies renouvelables électriques et thermiques en privilégiant les sites déjà anthropisés (bâtiments, friches, parkings, ...) / Assurer une autosuffisance énergétique (5) • Accompagner la mutation écologique des activités économiques : Revaloriser la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant, Accompagner et	• Renforcer l'ingénierie territoriale • Mettre à profit la hauteur de vue de la Région pour donner un cap et assurer une cohérence transversale • Développer l'excellence régionale : ne plus subir la transition, en être moteur

	renforcer les filières de développement tirant bénéfice durable du patrimoine naturel (agriculture, forêt, eau, aquaculture, pêche, sports et loisirs de pleine nature, tourisme, etc.) / Développer des activités basées sur l'écologie et les ressources naturelles de manière raisonnée pour préserver les richesses locales (4) • Exploiter le potentiel des réseaux intelligents (smarts grids) pour optimiser les consommations énergétiques et les services afférents (4) • Travailler sur un objectif supraterritorial : donner un cadre supraterritorial pour fixer des axes de développement (ENR, ...) / assurer les aides financières adéquates (3) • Développer les synergies industrielles pour diminuer la consommation (récupération de chaleur, économie circulaire, Ecologie Industrielle et Territoriale, ...) (3) • Développer des territoires durables et <u>résilients</u> : Préserver la capacité des territoires à bénéficier des <u>services écosystémiques</u>, Assurer la résilience des territoires (2) • Favoriser la transformation des déchets en ressources secondaires (recyclage, économie circulaire...) (2) • Favoriser l'émergence de la filière du génie écologique et le développement du bio mimétisme (technologies non polluantes, matériaux recyclables, techniques économes en énergie voire passives...) (0)	
2. Favoriser un aménagement durable et compatible avec la maîtrise et la gestion des risques (naturels et technologiques)	• Faire de la disponibilité de la ressource en eau, en énergie, en espace naturel et agricole, une donnée d'entrée pour la définition de la capacité d'accueil des territoires / cf. <u>notion de solidarité</u> (8) • <u>Etre capable de proposer des solutions innovantes d'aménagement / de construction par rapport aux risques</u> (7) • Développer la connaissance et la culture du risque pour améliorer la prévention / cf. <u>notion de sensibilisation</u> (5)	• Améliorer la connaissance et sa contextualisation des ressources, risques, enjeux... : un préalable • Développer des solutions

Hôte de table : Frédéric DESSIVAUX, Service Aménagement et politiques territoriales 	• Encourager l'utilisation économe du foncier pour l'urbanisation en privilégiant le renouvellement urbain et la densification pour limiter les besoins de déplacements et favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture (5) • Prendre en compte les particularités climatiques et météorologiques locales ainsi que les impacts en matière de qualité de l'air dans les projets de construction et d'urbanisme (4) • Encourager un aménagement qui prenne en compte la cartographie des risques (technologiques et naturels), à lier avec les trames vertes et bleues (3) • Avoir une approche territoriale plus fine / adaptée des risques par une spatialisation dans les documents d'urbanisme (3) • Articuler efficacement programmation et planification (2) • Intégrer dans les outils règlementaires une politique de gestion des risques (2) • Améliorer les connaissances sur certaines ressources stratégiques (2) • Protéger les terres agricoles irrigables de l'urbanisation : thème à élargir car il n'y a pas que les terres irriguées qui peuvent jouer un rôle par rapport à la gestion des risques (4) • Préserver le foncier naturel et cultivé en privilégiant les projets d'aménagement intégrés (mixité des usages) pour améliorer les qualités des usages (4) • Agir sur la consommation d'espace par des modes d'aménagement qui prennent en compte la vulnérabilité des territoires (3) • Favoriser des formes urbaines plus denses pour l'habitat et les activités économiques (à nuancer dans certains cas) (2) • Limiter l'artificialisation des sols (2) • Prendre en compte le SRCE et les fonctionnalités écologiques (2) • Equiper les massifs forestiers pour réduire les impacts des incendies (1)	innovantes d'aménagement et de construction pour faire avec le risque • Limiter l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles et naturelles, privilégier des projets d'aménagement intégrés et économe d'espace, parmi les solution
3. Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique Hôte de table : Christel FRANCART, Service Eau et Milieu Aquatique	• Préserver le foncier naturel et cultivé et le gérer de manière durable : saisir ou adapter les outils d'urbanisme et de planification (13) • Garantir durablement l'accès à une eau de qualité (agriculture biologique, contrats de zone de protection) (10) • Réduire la vulnérabilité des territoires vis-à-vis du changement climatique, anticiper la fragilisation des milieux naturels et préserver leurs fonctions / Valoriser la valeur écosystémique des milieux naturels (8) • Prendre en compte les effets du changement climatique dans la construction et la rénovation des logements : favoriser le HQE / proposer des mesures incitatives pour les bâtiments à	• Préserver le foncier agricole et naturel - Adapter les pratiques agricoles - Valoriser la valeur écosystémique des milieux naturels • Garantir durablement l'accès

	énergie positive / construction à financement régional devra être à énergie positive / favoriser les filières à éco-matériaux (6) • Anticiper les mutations sur l'économie de montagne (4) • Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants : adapter les pratiques viticoles et autres avec la recherche & développement (4) • Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation : exploiter les forêts, structurer les filières locales, aboutir à des débouchés locaux (4) • Réduire la vulnérabilité du tissu économique régional au changement climatique notamment en encourageant la modification des pratiques et des activités (VL) : changer les comportements, sensibiliser, éduquer (3) • Prendre en compte dans les aménagements le phénomène de montée des eaux : repousser les zones constructibles au-delà de la montée prévisible des eaux (3) • Diversifier les activités des stations de sports d'hiver (2) • Développer la capacité de résilience des territoires par rapport aux impacts du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau (1)	à une eau de qualité - Anticiper les mutations économiques en montagne • Prendre en compte les changements climatiques dans la construction et l'habitat - Structurer les filières sylvicoles • Informer et former et les populations
---	---	---

ETAIENT PRESENTS :

Conseil Régional

Roger DIDIER, 13^e Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et du logement

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère Régionale du Conseil Régional PACA, Membre de la Commission "Industrie, Innovation, Nouvelles technologies et Numérique"

Loïc DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

Bernard KLEYNHOFF, Président de la commission industrie innovation, Conseil Régional PACA

Paul MOURIER, Directeur Général des Service, Conseil Régional PACA (excusé)

Damien DENIZOT, Cabinet, Conseil Régional PACA

Serge MORO SIBILOT, Cabinet, Conseil Régional PACA

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité, Conseil Régional PACA

Danièle GRILLOT, cheffe de service, Conseil Régional PACA

Annick GIRAUDOU, Directrice Adjointe de la Direction Infrastructures et Grands Equipements, Conseil Régional PACA

Jean-Baptiste CHABERT, chef du service connaissance prospective

Véronique VOLLAND, Cheffe du Service Planification Régionale et Territoriale

Catherine BALGUERIE-BAIS, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Isabelle TURCHETTI, chargée de mission au Service Planification Régionale et Territoriale

Marie-José MARTELLI, assistante au Service Planification Régionale et Territoriale

Michel-Philippe BARRET, chef de projet PRI/PRIT au Service Mobilité et Intermodalité

Eric BOUCET, chef du service habitat et cohésion sociale, Conseil Régional PACA

Gino BONTEMPELLI, Conseil Régional PACA

Delphine VITALI, chef de service, Conseil Régional PACA

Valentin LYANT, chargé de mission, Conseil Régional PACA

Christel FRANCCART, Conseil Régional PACA

Jean-Christophe LEYDET, chargé de mission, Conseil Régional PACA

Sandrine HENCKEL, service aménagement et politiques territoriales, Conseil Régional PACA

Lise RAMBAUD, stagiaire, Conseil Régional PACA

Lauriano AZINHEIRINHA, Maison de la Région des Alpes-Maritimes

Philippe GRELL, Maison de la Région des Alpes-Maritimes

Conseil Economique Social et Environnemental Régional PACA

Pascal NICOLETTI, Président de la commission aménagement et développement du territoire, du massif, foncier, habitat et logement

Jacky MARCOTTE, 1^{er} Vice-Président, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Pascale CHAMAYOU, chargée de mission au Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Serge DAVIN, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Jean-François COMAS, Président commission des finances, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Pascal DUMAS, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Charles PELLOTIERI, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Daniel TOURLAN, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Georges BARONI, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Patricia HARINCK, chargée de mission, Conseil Economique Social et Environnemental Régional

Administrations d'Etat

Karine RUGANI, Adjointe au chef d'unité, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Nicole POMI, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes

Conseils Départementaux

Joseph ANTONINI, responsable aménagement du territoire et urbanisme, Conseil Départemental du Var

Frédéric BENIAMINO, directeur adjoint de la forêt, Conseil Départemental du Var

Jean-Pierre SEVAL, responsable cellule SI et TIC, Conseil Départemental du Var

Anne THEVENOT, responsable service rivières et milieux aquatiques, Conseil Départemental du Var

Thomas VILLESSOT, chef du service aménagement ingénierie, Conseil Départemental du Var

Rémi BLEYNAT, chargé de stratégie territoriale au Conseil Départemental du Var

Christine DUTE, chargée de stratégie territoriale au Conseil Départemental du Var

Jean-François BOYE, chargé de mission déchets du BTP, Conseil Départemental du Var

Michelle BOTRINI, chef de projet, Conseil Départemental du Var

Geneviève PRIMITERRA, Conseillère départementale, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Pascale BONNAFOUX, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Michelle SALUCKI, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Maire de Vallauris

Hervé MOREAU, Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Christel THEROND, directrice, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Antoine DELAHAYE, Service de l'aménagement, du logement et du développement rural au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Nicole PIEFORT, responsable de la section aménagement du territoire, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Christelle CAZENAVE, chef du service des déplacements, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

H. DEROMBLAY, chargé de mission, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Guy MARECHAL, chef de service, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Paulette RICHARD, coordinatrice suivi SCoT/PLU SRADDET, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Métropoles

Laurence NAVARRO, directrice du développement économique, Métropole Aix-Marseille Provence

Frédéric RAOUX, responsable service études et projets, Métropole Aix-Marseille Provence

Mathieu MASIA, chargé d'étude d'aménagement et de mobilité, Métropole Aix-Marseille Provence

Nicolas REGRIGNY, directeur attractivité et promotion internationale, Métropole Nice Côte d'Azur

Véronique DUBOS, Métropole Nice Côte d'Azur

Michelle ROUSSELOT, chef de service observatoire et dynamiques métropolitaines, Métropole Nice Côte d'Azur

Thierry CALVIANI, chargé de mission, Métropole Nice Côte d'Azur

Karine MARRANI, chargée de mission, Métropole Nice Côte d'Azur

Silvia PELEGRINI, chargée de projet développement durable, Métropole Nice Côte d'Azur

Sébastien VIANO, Métropole Nice Côte d'Azur

Sylvie DUPUY, Métropole Nice Côte d'Azur

Communautés d'Agglomération

Anne-Marie PORTERO, directrice du Pôle développement économique et environnement, Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Laurent CHEVALIER, Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Jean-Paul LANDAIS, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Dominique BERTIN, Directeur Général Adjoint, Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération

Serge BIBET, Directeur aménagement environnement et connaissance du territoire à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Philippe NICOLISI, Vice-Président stratégie économique, Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Nicolas MAUREL, chargé de mission développement durable à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Renaud ROUQUETTE, technicien, Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Bruno ACCIAI, Vice-Président attractivité du territoire, Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération

Paul-Christian OLLIER, directeur adjoint aménagement du territoire, développement économique, lutte contre les inondations, tourisme et prospective, Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée

Florent FERRUCCI, Communauté d'Agglomération Dracénoise

Christine ROUVIER, directrice adjointe animation économique, Communauté d'Agglomération Dracénoise

Laurent SEMAVOINE, Directeur Général des Services, Communauté d'Agglomération Dracénoise

Magali CHABRIER, chargée de mission urbanisme, Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Communautés de Communes

Fabrizio CECCARELLI, chef de service Aménagement du Territoire, Communauté de Communes du Pays des Paillons

Pascal RUIZ, chargé de mission urbanisme, Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Flore PERERA, Directrice aménagement du territoire, Communauté Territoriale Sud Lubéron

Géraud DE SABRAN, Vice-Président, Communauté Territoriale Sud Lubéron

Jacques DECUIGNIERES, Communauté Territoriale Sud Lubéron

André SIEGEL, Directeur de l'action stratégique à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

Corinne GUINTINI, responsable service Aménagement Durable à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles

Mattieu BAMEULE, responsable développement territorial à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles

Nathalie BAUJOIN, responsable service urbanisme, Communauté de communes du Pays de Fayence

Samuel BERTRANDY, responsable développement économique et attractivité, Communauté de communes du Pays de Fayence

Claire ACCOSSANO, responsable du Pôle Aménagement du Territoire, Transports de la Communauté de Communes Cœur du Var

Syndicats Mixtes

Marion PINATEL, chargée de projet, Syndicat Mixte du SCoT Ouest des Alpes-Maritimes

Alain FARJON, Syndicat Mixte SCOT du Bassin de vie d'Avignon

Marc JUILLET, Directeur de l'aménagement du territoire, Syndicat Mixte Pays de la Provence Verte

Emmanuelle LASSEE, co-directrice, Syndicat Mixte Pays de la Provence Verte

Ludovic ANDREU, stagiaire, Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

Benoît ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Pascal SAUTY, chargé de mission, Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Communes

Jean-Claude VALLAURI, Adjoint au Maire, commune de l'Escarène

Parcs naturels régionaux

Pierre VETILLART, coordonateur, réseau des Parcs Naturels Régionaux de PACA

Etienne GALVEZ, chargé de mission développement local et innovation, Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur

Laetitia MASCLET, chargée de mission signalétique, patrimoine, Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur

Chambres consulaires

Christophe GLORIAN, Conseiller référent Aménagement du Territoire à la Chambre de Commerce et de l'Industrie PACA

Maud SIWEK, développeur territorial, Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence

Anne-Sophie LEBON, responsable du service études et politiques publiques, Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence

Sylvie PARCINEAU, responsable du pôle prospective et développement territorial à la Chambre de Commerce et de l'Industrie Var

Bernard LEVERE, chef département développement aménagement du territoire, Chambre de Commerce et de l'Industrie Nice Côte d'Azur

Laure RUIZ, Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Franck BAUDEMONT, chargé de mission, Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Mathilde LUCON, Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA

Agences d'urbanisme

Louis DUPONT, Directeur des études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Sylvie LARTIGUES, chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Patrick TANGUY, chef de pôle, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Daniel DROZ-VINCENT, Directeur, Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) Var

Olivier MINELI, Directeur d'études, Agence d'urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA)

Marlène CREQUER, Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Autres organismes publics

Rémi COSTANTINO, Directeur stratégie prospective, EPA Euroméditerranée

Didier LAPACHERIE, Etablissement Public Foncier PACA (EPF)

Olivier ROQUES, chef de projets, Etablissement Public Foncier PACA (EPF)

Organisations privées

Jean-Christophe CLEMENT, Directeur Adjoint, Capenergies

Jean-Hubert FELIX, directeur des affaires publiques, Réseau de Transport de l'Electricité Méditerranée

Georges SEIMANDI, GRT Gaz

Sylvain GENDRE, Enedis

Frédéric OLIVE, Enedis

Marion GUIBERT, UNICEM

Delphine RUIZ, chargée de mission, Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique

François BAVOUZET, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN)

Henri SPINI, administrateur, Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN)

Olivier BONIFAY, Directeur territorial Vaucluse, Gaz Réseau Distribution France

Sophie BOURGES, chargée de mission aménagement durable du territoire et urbanisme, Fédération Régionale France Nature Environnement

Pierre LEMERY-PEYSSIK, association Noster PACA

Marlène RENARD, déléguée au développement responsable, groupe La Poste

Georges OLIVARI, directeur, Maison régionale de l'eau

Syndicats

Richard GHIS, FSU PACA

AMO SRADDET

Bernadette GUYON BENOITE, ALGOE

Thibault CASTAN, ALGOE

Rémi LEFUR, INDDIGO